



**PLATEAU
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DE QUARTIER
COMPTE-RENDU**

SAM. 23/03



ANNEXE

Éléments de réponses aux questions reçues :

Les questions suivantes ont été pour une partie réceptionnée par mail, via le formulaire en ligne ou par formulaire papier dans nos équipements. Elles ont, pour une autre partie, été intégrées à partir des questions restées sans réponse, des Post-its et des feuilles d'expression libre de la présentation de l'assemblée qui s'est tenue en janvier.

Cela représente plus de 150 questions reçues, regroupées ensuite en 81 questions/réponses.

Répartition des 81 questions/réponses par thème:

- 1- Urbanisme et aménagement — 6 questions
- 2- Voirie — 8 questions
- 3- Mobilités douces — 4 questions
- 4- Stationnement — 2 questions
- 5- Tranquillité publique — 13 questions
- 6- Équipements — 3 questions
- 7- Propreté — 3 questions
- 8- Collecte des déchets — 4 questions
- 9- Hygiène et salubrité — 3 questions
- 10- Action sociale et logement — 1 question
- 11- Végétalisation, espaces verts et transition écologique — 9 questions
- 12- Animal en ville — 2 questions
- 13- Citoyenneté — 6 questions
- 14- Culture et loisirs — 7 questions
- 15- Commerces — 6 questions
- 16- Petite enfance — 2 questions
- 17- Services publics — 1 question
- 18- Communication — 1 question

THÈME 1 — URBANISME ET AMÉNAGEMENT :

Question 1 : Qu'en est-il du projet Carnot ? Prévoir un plan de revitalisation ? (Pour les commerces cf. Thème Commerces).

- **RÉPONSE :** Une réunion publique d'information en direction des habitant·e·s est en préparation et se tiendra le 26 avril prochain. Elle permettra de répondre aux questions sur l'aménagement de la place Carnot.

Question 2 : Quels sont les moyens de participer à la préfiguration de la future place du cœur de ville ? Est-il possible de connaître l'interlocuteur ville et l'interlocuteur entreprise pour la préfiguration de **l'ancienne place du marché** et d'échanger avec eux ? Quelle est la date de début et livraison, quel est le nouveau calendrier pour la place du marché ?

- **RÉPONSE :** Sur le secteur du marché, l'emprise de la RATP devrait être levée dans la continuité de la livraison du métro, c'est-à-dire à partir de juin. Il y aura des travaux courant 2025. L'ordre du jour de cette assemblée prévoit déjà une première discussion sur ce sujet. Une concertation aura lieu par la suite.

Question 3 : Très concrètement, **quel est le projet d'aménagement rue Benfleet ?** Sens unique, largeur de voie de circulation, pistes cyclables, largeur de trottoirs, séparations entre les modes de circulation, végétation. Y a-t-il une date prévisionnelle de travaux, maintenant qu'on commence à avoir une meilleure visibilité de la fin de travaux du tram sur la commune ?

- **RÉPONSE :** La rue Benfleet ne fait l'objet d'aucun grand projet d'aménagement spécifique. Des aménagements plus limités pourront être programmés, mais à ce jour la rue n'est concernée que par l'étude d'une possible végétalisation dans le cadre du plan d'arbre d'Est-Ensemble pour 2025. Néanmoins la plantation d'arbres ne sera possible que si les réseaux souterrains le permettent.

Question 4 : L'urbanisme et les **multiples terrains vagues** et immeubles condamnés un peu partout sur le plateau, avec des permis de construire affichés depuis des années. Ce sont des verrues dans le paysage urbain, quand les constructions vont-elles débiter ?

Exemples :

- Terrain vague en face de la poste
- L'immeuble immonde au 35 rue de Paris
- La maison incendiée rue du Docteur Rosenfeld
- L'ancienne banque qui menace de s'effondrer rue Carnot

- Maison squattée rue Benfleet ? Quels projet la Région va proposer ?
- **RÉPONSE** : La Ville a pour rôle d'attribuer des permis de construire, et elle remplit sa mission. Ces derniers restent valables trois ans après leur attribution et nous ne pouvons pas exiger que les travaux prévus soient réalisés, cela dépasse notre compétence. Au cas par cas :
 - Au 25, rue de la République (en face de la poste) se trouve un terrain au cœur d'un conflit d'héritage qui ne s'est toujours pas réglé. Nous avons relancé notre service urbanisme pour tenter à nouveau de trouver une solution.
 - Au 35, rue de Paris, il s'agit du projet d'un promoteur privé pour lequel un permis de construire favorable a été délivré en 2022, il reste valable jusqu'en novembre 2025. Nous n'avons pas plus d'informations sur l'actualité du projet.
 - Pour la maison incendiée rue du Docteur Rosenfeld, une réflexion est en cours sur des projets permettant de résorber ces logements. Néanmoins l'incendie date de quelques mois seulement et il faut intégrer la temporalité longue habituelle dans ce genre de situation.
 - Concernant l'ancienne banque qui menace de s'effondrer, le bâtiment est concerné par nos dispositifs de lutte contre l'habitat insalubre et des études sont menées avec la SOREQA (qui intervient dans la lutte contre l'habitat indigne sur le territoire d'Est-Ensemble). La Ville vient d'acquérir le bâtiment, mais rien n'est acté pour le moment.
 - À propos de la maison anciennement squattée rue Benfleet, elle appartient à l'EPFIF qui a fait évacuer le terrain. Une réflexion est en cours sur l'avenir de cette zone.

Question 5 : À Gagarine, il faudrait vérifier **le respect du PLU** et la réalisation des travaux. Par ailleurs il y a un **problème de gestion du chantier**, avec des camions qui représentent un danger. Peut-on interdire les travaux le samedi aux promoteurs ?

- **RÉPONSE** : Aujourd'hui il n'y a pas de travaux menés par des promoteurs à Gagarine. Nous retrouvons seulement les travaux de réhabilitation de la Tour A, pilotés par Seine-Saint-Denis Habitat et les travaux d'espace public autour du lot 14 (proche de l'arrêt de bus) qui sont pilotés par la Ville.
La mise en cohérence entre le plan guide et le PLUi est tout à fait prise en compte. Il est déjà prévu que la prochaine modification du PLUi permette d'ajuster ce qui le nécessite. C'est une question qui a évidemment été identifiée et prise en compte dans le cadre du chantier.
Les règles des chantiers sont fixées par un arrêté préfectoral, notamment sur les nuisances sonores, qui définit que les travaux le samedi sont autorisés en journée. Pour les travaux d'espace public relevant de la Ville, donc sur lesquels nous avons la main, ils ne se déroulent déjà que du lundi au vendredi en

journée. Nous vous invitons à signaler avec précisions les problèmes de sécurité rencontrés au service voirie. Contact voirie : voirie@ville-romainville.fr, 01 49 20 93 55.

Question 6 : Sur la rue Henri Barbusse, l'angle de la rue Jean Jaurès, nous **subissons les travaux du tram**. Des trous sont rebouchés à la va-vite en salissant les trottoirs, on nous a supprimé l'éclairage jusqu'à la place Carnot, lorsqu'il pleut il y a des flaques d'eau très importantes. Est-ce qu'on pourrait avoir un planning pour la suite des travaux ?

- **RÉPONSE :** Une réunion publique d'information sera organisée avant l'été avec le Département sur l'avancement des travaux du tram. Les travaux génèrent des désagréments que nous connaissons et de nombreux romainvillois-es les subissent. Il s'agit d'une situation temporaire qui va nous permettre d'accéder à de nouveaux transports structurants. La ville est en discussion régulière avec les services du Département et nous pointons la nécessité de faire des modifications pour générer le moins de désagréments possible pour les riverains.

THÈME 2 — VOIRIE :

Question 7 : À qui s'adresser pour la **réfection des trottoirs de la cité Oradour** ?

- **RÉPONSE :** Les trottoirs de la Cité appartiennent à Seine-Saint-Denis Habitat, ils doivent par conséquent procéder eux-mêmes à des réfections si besoin. Si vos sollicitations auprès du bailleur sont inefficaces, nous vous invitons à vous tourner vers votre adjoint de quartier qui pourra les interpeler.

Question 8 : Besoin de **refaire les routes abimées** qui deviennent dangereuses pour les vélos.

- **RÉPONSE :** Des campagnes de réfections sont régulièrement menées sur toute la ville. N'hésitez pas à nous signaler les routes ou tronçons de routes abimés pour que nous puissions les intégrer dans nos priorités dans les campagnes de réfections à venir. Vous pouvez vous tourner vers le service voirie. Contact voirie : voirie@ville-romainville.fr, 01 49 20 93 55

Question 9 : Depuis 6 ans, la **plaine centrale du quartier Cachin** a évolué positivement, notamment avec la structure en bois et tout récemment les nombreuses plantations d'arbres.

Cependant, l'accès aux jeux via la sente centrale, où l'herbe ne peut pas pousser à cause du passage, est un terrain terreux qui devient de la boue glissante dès qu'il pleut. Serait-il possible d'envisager **un chemin qui permettrait un accès pratique** aux piétons et aux poussettes ?

- **RÉPONSE :** Cette question a déjà été abordée avec notre service cadre de vie dans le cadre de la GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité) et le besoin a été identifié. Une réflexion est en cours, pour l'instant rien n'est acté. Nous vous apporterons plus d'informations lors de la prochaine assemblée et vous invitons à participer à la restitution de la GUSP qui aura lieu le 3 mai prochain pour Cachin.

Question 10 : Sur l'avenue **Pierre Kerautret**, il y a des trottoirs en mauvais état et un besoin de ralentisseurs.

- **RÉPONSE :** L'avenue Pierre Kerautret est départementale, il revient donc au Département de la Seine-Saint-Denis de procéder aux réfections si nécessaire. Nous pouvons néanmoins nous en faire le relais auprès d'eux. Pour ce qui est de la pose de rehausseurs, là encore le Département est à la manœuvre. La Ville qui a une connaissance plus fine du plan de circulation local peut néanmoins, si des propositions de tronçons plus précises sont faites, étudier l'opportunité d'en poser de nouveaux, en lien avec le Département. Nous vous invitons à vous tourner vers le service voirie.
- Contact voirie : voirie@ville-romainville.fr, 01 49 20 93 55
Par ailleurs une caméra de vidéo-verbalisation existe à cet endroit, et elle a permis de verbaliser 467 fois en 2023, incitant les automobilistes à ralentir.

Question 11 : rue **Veuve Aublet**, les vélos se retrouvent face aux bus en contresens, c'est dangereux ne pouvons-nous pas envisager de faire autrement ? Nous devons nous engager sans visibilité dans la rue Veuve Aublet ce qui est risqué. De plus, la voie tracée au sol oriente les cyclistes vers l'allée Bellevue, selon le Code de la route, ceux-ci sont considérés comme des véhicules et assujettis aux mêmes règles. De ce fait, ils doivent céder la priorité à droite. Ils ne sont pas prioritaires et se retrouvent coincés sur le bord de la route. Ne faudrait-il créer un laissez-passer ou un stop pour les véhicules venant de la place Carnot pour que les vélos deviennent prioritaires à l'intersection ?

- **RÉPONSE :** Sur la rue Veuve Aublet le double sens cyclable n'est autorisé qu'entre la rue Carnot et l'allée Bellevue (50 m) pour faciliter l'accès aux équipements sportifs. Il n'est pas autorisé aux cyclistes de circuler en contresens sur le tronçon restant. En l'état nous ne pouvons faire autrement sur ces 50 mètres, sauf à en interdire l'accès aux vélos à contresens également

sur cette portion. Avec l'arrivée du métro, la ligne 105 ne passera plus par cette rue, ce qui devrait limiter le trafic des bus. Nous pouvons cependant travailler à améliorer la sécurité du tronçon, devant l'afflux de questions, nos services techniques sont très sollicités et ont besoin de plus de temps pour formuler un avis. L'idée d'un stop ou d'une autre forme de signalisation visant à garantir une priorité aux cyclistes est intéressante et sera étudiée, il faut déterminer notamment si elle ne va pas inciter les automobilistes à emprunter davantage l'allée Bellevue.

Question 12 : À deux trois reprises à l'angle av. du Président Wilson et Saint-Germain, la **route a été bloquée** et toutes les autres rues étaient bloquées. Donc un gros problème parce qu'on se retrouve coincés.

- **RÉPONSE :** Nos services s'étonnent de ce signallement puisqu'aucun autre ne leur a été adressé et qu'ils n'ont pas eu connaissance d'une fermeture récente à cette intersection. Nous restons disponibles pour répondre si des précisions nous sont apportées. Vous pouvez interpeler le service voirie de la Ville.

Question 13 : Sur l'avenue du **Docteur Rosenfeld, quid de l'aménagement** devant le n° 94 et le Train de vie ? (Entrée du parking difficile du fait du terre-plein). Il faudrait aussi mettre des ralentisseurs pour réduire la vitesse.

- **RÉPONSE :** Ces aménagements sont prévus dans le cadre des réfections et réaménagements programmés autour du secteur marché. Nous n'avons pas de calendrier à communiquer pour l'instant, mais nous ne manquerons pas de le faire dès qu'il sera stabilisé.

Question 14 : Pourquoi aucun dispositif pour **accrocher son vélo** devant le centre social Cachin ?

- **RÉPONSE :** Ils seront installés, mais au niveau du 29, rue de la Résistance à proximité de la boulangerie, pour éviter que sur le long terme le passage des vélos n'abime le sol désimperméabilisé devant le centre social.

THÈME 3 — MOBILITÉS DOUCES :

Question 15 : Je voulais revenir aussi sur les mobilités douces pour savoir ce qui est prévu pour tout ce qui est vélo, la ville est très dangereuse du fait du non-respect des 30 km/h et du manque de pistes cyclables sécurisées. Le vélo est très répandu à Romainville. Qu'est-ce qui est prévu ?

- **RÉPONSE :** La question est très générale et nous ne pouvons détailler tous les équipements et aménagements réalisés ou programmés à cet effet. La Ville a à cœur de mener une action pour faciliter les mobilités douces en garantissant des conditions de circulation plus apaisées. À cet effet, en 2021 l'intégralité de la commune est passée à 30 km/h et à partir de 2022 un Plan de mobilités douces a été élaboré autour notamment d'ateliers de concertation et ont permis de dégager des consensus sur plusieurs actions à mener. Cela a donné lieu à des expérimentations sur certains secteurs pour penser des plans de circulation plus adaptés. Aujourd'hui nous cherchons à étendre et rationaliser ces aménagements.

Néanmoins, l'espace public à Romainville est restreint et les conflits d'usages sont nombreux, nous devons concilier la circulation des véhicules, des piétons, des cyclistes, le stationnement, les dispositifs de ralentissement, le besoin de végétalisation, les transports publics, les bacs de collecte et bien souvent des travaux. L'orientation claire aujourd'hui part du constat que la voiture occupe 80 % de la voirie et que les mobilités douces (piétons et vélos) seulement 20 %, tandis que l'importance des usages est proportionnellement inversée avec 80 % de mobilités douces et 20 % de circulation en voiture.

Aujourd'hui la stratégie paysagère encore en chantier comprend une part importante de végétalisation, elle devrait intégrer également des aménagements supplémentaires pour les mobilités douces.

Question 16 : Comment inciter les gens à **moins prendre leur voiture** créant ainsi des embouteillages ? **La voiture occupe beaucoup de place** dans notre ville. Je constate en me déplaçant quotidiennement que la place que prend la voiture est au détriment des piétons et des vélos. Il me semblerait pertinent de réduire la place de la voiture (concrètement réduire drastiquement les places de stationnement) pour créer de vraies pistes cyclables et surtout de vrais trottoirs ?

- **RÉPONSE :** La première étape c'est d'avoir plus d'alternatives, or arrivent à Romainville des réseaux structurants de transports publics dans les mois (pour le métro) et années (tram) qui viennent. Par ailleurs, nous menons une politique en faveur des mobilités douces, qui sont également une alternative importante. Nous avons par exemple limité la vitesse à 30 km/h dès 2021, et nous allons déployer le volet opérationnel de notre stratégie paysagère qui va permettre de favoriser les mobilités autres que la voiture.

Nous pouvons estimer que la voiture occupe 80 % de l'espace public tout en représentant 20 % des déplacements. Nous devons travailler à modifier intelligemment ce ratio.

Concernant les pistes cyclables, plusieurs aménagements à venir en comprennent. C'est le cas notamment de l'avenue de Verdun prévue en 2024 et de l'aménagement de la ZAC de l'Horloge au Bas-Pays en 2025 et 2026 (selon un planning susceptible d'évoluer). Nous nous sommes engagés sur la question des mobilités dès 2020 et nous avons aujourd'hui 3,1 km de voies cyclables. Nous devons cependant agir avec des contraintes, d'abord la largeur réduite de nos rues et le plan de circulation resserré, ensuite les conflits d'usages. Au sein de ces assemblées, nous constatons également que certains besoins exprimés peuvent parfois s'opposer, comme le stationnement et les mobilités douces par exemple.

-

Question 17 : Augmenter la **bienveillance sur l'espace public** pour faciliter la mobilité piétonne/roller/skate/vélo des enfants.

- **RÉPONSE :** La prévention pour renforcer la bienveillance et amener les usagers à adopter les bons comportements pour la sérénité et la sécurité de tous et toutes dans l'espace public est un des axes de notre Stratégie territoriale de sécurité et de prévention. En termes d'actions concrètes notre direction de la Prévention et de la Tranquillité publique organise annuellement depuis 3 ans une journée de la prévention routière sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Cette année une place plus importante sera consacrée aux deux roues (parcours trottinette, vélo mystère et vélo à assistance électrique). Elle aura lieu le 30 mai prochain.

D'autres actions de prévention existent à destination de publics plus spécifiques, sur les déplacements dans l'espace public et le partage de la rue. Des séances de prévention sont notamment organisées par la Police municipale en direction des personnes âgées.

Pour servir de base à une intensification de la prévention en ce sens, un « Code » des bonnes pratiques dans l'espace public est en chantier.

Par ailleurs nous avons mis en place un dispositif conventionné par l'État intitulé « Savoir rouler à vélo » qui dispense auprès des élèves de CM2 le socle de compétences indispensables pour une pratique du vélo sécurisées et sensibilise aux règles pour adopter les bons gestes.

Question 18 : Quelles sont les conclusions de **l'expérimentation de vitesse limitées à 30 km/h** ? En tant que cycliste j'ai la conviction que ce n'est pas respecté.

- **RÉPONSE :** À la suite de l'expérimentation de 2021 pour une circulation apaisée, la vitesse a définitivement été abaissée sur la ville à 30 km/h et des radars pédagogiques ont été installés à certains endroits identifiés comme des lieux réguliers d'infractions pour sensibiliser les usagers de la route. Notre Police municipale effectue régulièrement des contrôles à différents endroits de la ville. Par ailleurs, depuis 2020 des dispositifs de ralentissement ont été

installés par notre service voirie dans des endroits accidentogènes ou sensibles. Notre volonté est de continuer à casser la vitesse en ville, mais des contraintes existent : nous ne pouvons multiplier les aménagements sans risquer de créer des nuisances (vibrations des réhausseurs par exemple) et les effectifs de la Police municipale permettront difficilement des contrôles plus intensifs.

Devant le nombre important de questions touchant à ce sujet, une présentation chiffrée préparée avec les services concernés pourrait être intégrée pour une prochaine assemblée sur les mobilités douces et l'apaisement des voies.

THÈME 4 — STATIONNEMENT :

Question 19 : À Gagarine il y a de **gros problèmes de stationnement**, des personnes extérieures à la résidence voire à la commune utilise les places réservées aux habitants pour stationner, il y a eu beaucoup d'infractions et peu d'interventions de la PM :

- nombreuses camionnettes et camions
- voitures dont les propriétaires n'habitent pas la Cité
- voitures-tampons

Il me semble que la Police municipale devrait remettre de nouveau un badge à tous les locataires — comme auparavant. Par ailleurs, un plateau stationne soit sur les parkings ou les pelouses ! Je l'ai signalé depuis plus d'un an 1/2 (à la Mairie et à la Police municipale) sans résultat.

- **RÉPONSE :** Les travaux en cours ont en effet de grosses conséquences sur le stationnement dans ce quartier. Par ailleurs les opérations de verbalisation de la Police municipale à Gagarine font constamment l'objet de nombreuses plaintes des habitants du quartier qui demandent une tolérance sur le stationnement.

Aujourd'hui dans un contexte où les places manquent partout dans notre ville, il n'existe pas de places réservées aux habitants à Gagarine où la voie publique est accessible à tous. De nombreuses places en revanche appartiennent à Seine-Saint-Denis Habitat.

Nous avons demandé la semaine du 11 mars à Seine-Saint-Denis Habitat de procéder aux enlèvements des épaves qui sont sur son patrimoine et n'avons pas de retour concernant une date d'intervention. Sur les voiries gérées par la Ville, nous avons fait une opération début mars.

Ces remarques soulignent néanmoins le besoin, que l'on travaille, pour faciliter le stationnement des habitants du quartier et ce d'autant plus que l'ouverture de la station de métro Gainsbourg va probablement intensifier les stationnements de report des personnes extérieures à la ville. Devant les problèmes que posent les verbalisations, nous devons le penser plus

largement dans notre politique de stationnement, actuellement en chantier. Aujourd'hui une étude est en cours à ce sujet sur l'ensemble de la Ville et elle nous permettra de penser de façon cohérente les évolutions à venir.

Concernant le plateau le signalement a bien été transmis en interne pour relancer nos services, il est possible néanmoins que ce plateau stationne sur des espaces appartenant au bailleur et sur lesquels nous ne pouvons intervenir directement.

Question 20 : Le **stationnement** sauvage empiète sur l'espace piéton. Notamment :

- Devant les 3 comptoirs sur l'avenue de Verdun.
- Devant le Coccimarket.
- Devant l'école, rue de Benfleet, est-il envisageable de passer ce bout de rue en sens unique ?

- **RÉPONSE :** Ces signalements vont alimenter notre travail sur les mobilités pour étudier les possibilités d'actions à court terme (potelets, interventions plus régulières de la PM...) et seront prises en compte à moyen terme dans notre politique en construction sur l'évolution des modalités de stationnement. Pour le passage en sens unique du tronçon, nous devons laisser plus de temps à nos services pour qu'ils puissent, au vu de l'afflux de questions, formuler un avis construit.

THÈME 5 — TRANQUILLITÉ PUBLIQUE :

Question 21 : — **Zone 30 non respectée** rue Albert Giry et Madeleine Odru et rue de la République (bus, voiture, scoot) ;

— Les voitures roulent trop vite **avenue Kerautret** il faudrait s'entendre avec Noisy-le-Sec.

- **RÉPONSE :** Sur ce type de signalements, nous devons réfléchir intelligemment et travailler à des aménagements pour forcer à ralentir ainsi qu'à des contrôles de la Police municipale. Néanmoins l'un et l'autre doivent être particulièrement bien articulés, car rencontrent un grand nombre de contraintes. Les emplacements possibles des aménagements, souvent coûteux, sont limités (doivent répondre à des normes) et produisent parfois, comme pour les réhausseurs, d'importantes nuisances (vibrations ressenties dans les habitations proches). Par ailleurs la Police municipale a des effectifs contraints

qui doivent remplir de nombreuses autres missions, ce qui limite la capacité à multiplier les zones de contrôles et à intensifier les fréquences.

Concernant les bus, la présidente d'Île-de-France Mobilités a déjà été interpellée par nos soins. Nous lui avons demandé d'agir afin que la RATP respecte davantage les limitations de vitesse.

Avec Noisy-le-Sec des actions communes ont été entreprises pour que nos deux polices municipales se rapprochent. Néanmoins, celle de Noisy a des effectifs plus réduits et rencontre en cela d'autant plus de difficultés pour contrôler la vitesse.

L'avenue Pierre Kerautret est une voirie départementale. C'est au Département que revient la compétence de son aménagement et nous l'interpellerons à ce sujet. Le Département attendra néanmoins très certainement l'arrivée des transports avant de procéder à des aménagements importants.

Question 22 : L'idéal serait évidemment d'avoir **des radars de verbalisation**, à minima pour épinglez les deux roues et trois roues, voire quatre roues, qui grillent sans vergogne les feux de signalisation.

- Peut-on installer rue veuve Aublet et rue de la Résistance des radars préventifs pour inciter les conducteurs·rices à ralentir ?

- **RÉPONSE :** Nous ne pouvons pas installer de radars de verbalisation parce qu'il s'agit d'une compétence de l'État. En revanche nous pouvons envisager d'installer des radars pédagogiques. Nous disposons néanmoins de matériel de contrôle employé par la Police municipale (pour les contrôles de vitesse) et deux caméras de vidéo-verbalisation (celle de Carnot par exemple a permis de verbaliser 467 véhicules en 2023).

Cependant, pour des raisons d'effectifs, notre Police municipale reste limitée. Nous réfléchissons à étendre la vidéo-verbalisation mais cela demande un fort investissement, avec un coût oscillant entre 25 000 et 35 000 euros par caméra.

Nous avons transmis aux services concernés la question touchant à l'installation de radars préventifs sur les rues signalées. Dans l'immédiat et devant l'afflux de questions, nous avons besoin de plus de temps pour en analyser la faisabilité/opportunité.

Il est important que les habitants nous signalent les lieux où beaucoup d'infractions sont commises, cela peut venir alimenter notre travail d'aménagement de la Ville. Néanmoins, s'il existe deux solutions possibles, à savoir la pose d'équipement dédié pour limiter la vitesse et le contrôle et la verbalisation des excès de vitesse, l'un et l'autre sont limités par des contraintes. D'abord les équipements ne doivent pas entraver la circulation, y compris des véhicules lourds (largeur des chicanes) ou peuvent créer des nuisances sérieuses (vibrations et bruit des coussins berlinois). Ensuite la réponse policière nécessite de mobiliser des effectifs de la Police municipale,

qui doit aussi remplir de nombreuses autres missions. Les signalements nous aident à orienter nos contrôles, mais nous ne pouvons les multiplier à l'infini.

Question 23 : — Au niveau de la sécurité, il y a l'école Barbusse, l'école Charcot, qu'est-ce qu'on va mettre en place ? **Apaisement** rue Benfleet/groupe scolaire Charcot emprunté matin midi et soir par des centaines de parents et enfants :

— Pas de respect des 30 km/h (dos d'âne et signalisation peu dissuasifs) : stop rue Benfleet, plus de dos d'âne, élargir les trottoirs, végétalisation

— croisement avec Irène Joliot-Curie dangereux, il y a déjà eu des accidents (actuellement fermée, mais réouverture à venir sans aucun changement prévu) : stop, mise en sens unique, végétalisation...

— Il n'est pas normal d'avoir un croisement avec 4 voies à proximité d'une école sans aménagement stricte.

- **RÉPONSE :** La sécurité de l'accès aux écoles demande de penser l'ensemble des abords et des voies d'accès en cohérence. Pour se faire l'expérience des usagers peut-être une ressource précieuse et nous pourrions imaginer à terme d'y travailler collectivement. Peut-être cette question pourrait-elle être au centre d'un futur atelier de quartier ? Il faut pouvoir croiser l'action de la Police municipale et des agents dédiés à la sécurisation des traversées (malgré des effectifs limités et des difficultés de recrutement) avec des aménagements intelligemment pensés.
- Dans tous les cas sur toute la ville, la question de la sécurisation des abords des écoles, liées aussi aux incivilités et au non-respect des limitations de vitesse, a été identifiée comme un axe de travail important.
- Sur le cas précis relevé ici, le croisement avec Irène Joliot Curie est un carrefour avec priorité à droite, nous allons interroger les possibilités de le modifier à l'avenir. La végétalisation de la rue Benfleet est déjà prévue pour 2025 dans le cadre du plan arbre d'Est-Ensemble. Par ailleurs nous pouvons déjà dégager de premières pistes à court terme pour améliorer la situation :
 - Vérifier et remettre en place le mobilier urbain qui aurait pu être endommagé (potelets, barrières),
 - Déplacer la place PMR sur la rue de Benfleet et la remplacer par des arceaux vélos pour améliorer la visibilité du passage piéton,
 - Remplacer le candélabre accidenté pour avoir plus de lumière,
 - Installer un dispositif de ralentissement sur la rue Benfleet (cousin berlinois ou plateau).

Question 24 : rue Vassou, il faudrait **sécuriser le passage piéton en dehors des horaires des Écoles**. Les feux sont grillés par des automobilistes et des bus.

RÉPONSE : Le carrefour a été pensé pour être sécurisé par la présence d'un feu tricolore renforcé par la présence d'un rappel piéton clignotant. Le respect du feu doit être contrôlé, et les signalements nous permettent de prioriser des contrôles, mais nous ne pouvons pas mobiliser la Police municipale ou d'autres agents en permanence sur tous les points où le Code de la route n'est régulièrement pas respecté. Concernant la voirie nous avons des aménagements prévus qui vont la transformer. D'abord le pylône gênant la visibilité va être retiré dans le cadre du Marché global de performance énergétique. Ensuite la rue Vassou est concernée par les aménagements à venir du Grand chemin et par l'aménagement de terminus pour plusieurs lignes de bus qui devraient contribuer à apaiser la circulation.

Question 25 : Dans la rue **Paul Vaillant Couturier**, il y a à mon sens une « urgence » à repenser la circulation de cet axe très emprunté par les enfants qui sont « cachés » par les voitures stationnées, ce qui génère de la prise de risque inutile aux heures de pointe. Idem pour la rue du **président Wilson**.

RÉPONSE : Sur l'avenue Paul Vaillant Couturier des arceaux à vélos ont été installés pour remplacer des places de stationnement afin d'améliorer la visibilité côté école. Nos services n'ont pas constaté d'autres problèmes de visibilité, les 5 mètres règlementaires sont bien respectés. Nous vous invitons à réaliser des signalements plus précis. Par ailleurs la traversée a été créée spécifiquement pour sécuriser l'école et les feux ont été déplacés en conséquence. Il s'agit de plus d'une route départementale et les aménagements dépendent principalement du Département. Sur l'avenue du Président Wilson, nous avons besoin de signalements plus précis pour étudier les possibilités d'interventions.

Question 26 : Incendie à répétition dans les parkings

- **RÉPONSE :** Il y a en effet eu plusieurs incendies dans un parking situé sur le patrimoine de Seine-Saint-Denis Habitat et un coupable présumé a été arrêté.

Question 27 : À Cachin il y a de l'insécurité et du trafic de drogue à la tour D.

- **RÉPONSE :** La Police municipale peut intervenir si besoin en cas de désordres dans l'espace public ou d'incivilités, délits, agressions. Néanmoins la lutte contre le trafic de drogue n'est pas de la compétence de la Police municipale

et dépend de l'action de la Police nationale. La Ville participe néanmoins avec les autres acteurs du territoire à des actions de prévention.

Question 28 : RUE FLORÉAL Hier soir à 22 h 30, deux jeunes sont venus improviser une petite partie de Basket ? Avec une enceinte pour l'ambiance sonore... Ils ont eu la gentillesse de partir lorsque je les ai interpellés depuis ma fenêtre après être sortis de mon lit.

J'habite au 4 rue **Floréal**, mon immeuble est mitoyen de **City stade**.

— Nous ne pouvons pas assumer le rôle de gardien.

— Ce n'est pas normal qu'il soit utilisé la nuit à proximité des habitations.

— Ce stade devrait être fermé entre 9 h du soir et 9 h du matin.

Merci d'agir. Cela fait depuis la livraison des logements que ça dure : bientôt 2 ans.

- **RÉPONSE :** Ce n'est pas le premier signalement que nous recevons concernant ce City stade. Un arrêté a ainsi été promulgué en réponse pour réglementer l'occupation du stade. La Police municipale peut ainsi en contrôler l'application. Néanmoins, nous devons constater que la réponse sécuritaire a été inefficace, même lorsque, face aux difficultés qu'aurait la Police municipale à disperser des dizaines de personnes, nous faisons intervenir la Police nationale. Le fermer paraît la solution la plus simple, mais il n'est pas aménagé de façon à ce qu'une fermeture efficace soit possible, aussi le City stade reste régulièrement occupé. C'est pourquoi cette année des crédits vont être débloqués pour l'installation de clôtures permettant la fermeture des accès.

Question 29 : À l'instar de ce qui est fait à Bagnolet, la municipalité est-elle également dans une démarche pour obtenir un commissariat de plein droit ? Une couverture plus étendue par la police nationale ? La ville de Romainville manque cruellement de personnel assermenté en termes de sécurité.

- **RÉPONSE :** La question de l'égalité devant le service public de sécurité est un enjeu de mobilisation de chaque instant pour la ville. Les moyens tout comme les conditions d'accueil dans le commissariat actuel des Lilas sont catastrophiques. Depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité, nous avons engagé un processus de travail important avec la préfecture de police de Paris pour l'implantation d'un nouveau commissariat à la convergence entre les Lilas et Romainville dans le quartier Youri Gagarine.
- C'est un travail de conviction que nous menons et qui porte ses fruits. La balle est désormais dans le camp de l'État, une réunion avec le préfet en charge à la préfecture de police de Paris est prévue pour le mois de juin.
- Par ailleurs les effectifs des services de l'État ne sont pas suffisants en Seine-Saint-Denis, police comprise. À l'instar de toutes les autres communes du

Département, nous demandons que davantage de moyens soient déployés. Les choix qui sont faits par l'État ne vont cependant pas en ce sens.

Question 30 : Mettre des **caméras**.

- **RÉPONSE :** La Ville a installé 12 caméras supplémentaires depuis 2020, il y en a aujourd'hui 100. Nous comprenons le besoin de sécurité, mais nous estimons avoir déjà apporté une réponse suffisante en termes de vidéoprotection. Cela représente déjà un investissement et une nouvelle extension du nombre de caméras n'est pas à l'ordre du jour.

Question 31 : **Nuisances** et incivilités.

- **RÉPONSE :** La Police municipale est disponible au téléphone 24/24 h, en l'état, le signalement est trop vague pour apporter une réponse.

Question 32 : Jusqu'à quand **la brasserie Mir** sera autorisée au tapage nocturne, aux concerts en plein air, au dépôt sauvage de bouteilles de bière devant sa porte, à se garer tous les soirs sur le trottoir, et à la tolérance de la PM qui constate les faits régulièrement sans jamais verbaliser.

- **RÉPONSE :** Nous avons interpellé l'établissement pour leur demander de limiter les nuisances imposées aux riverains. La Police municipale s'est déjà déplacée 13 fois et la brasserie a été verbalisée à deux reprises. Le gérant a par ailleurs déjà été convoqué au commissariat puisque plusieurs procédures pénales ont été engagées. Il n'est pas acceptable qu'un commerce contrevienne à la loi en imposant des nuisances aux riverain·ne·s. Pour autant nous essayons de régler tant que faire se peut la question sans avoir à sanctionner un établissement qui participe, par son activité commerciale, ses événements festifs et sa programmation musicale à la vie de notre commune. Par ailleurs le commerçant conteste un certain nombre des nuisances qui lui sont imputées dans la question posée, notamment concernant les dépôts de bouteilles qu'il récupère pour recyclage. Il est nécessaire avant tout de bien délimiter ce qui relève de nuisances et ce qui s'apparente à des activités encadrées respectant les limites fixées. Lorsque celles-ci sont outrepassées nous avons bien recours à des sanctions.

Question 33 : À Cachin nous subissons **des nuisances sonores**, des feux d'artifices, des courses de scooters. Qu'est-ce qui est fait ?

- **RÉPONSE :** La Police municipale et la Police nationale interviennent régulièrement de façon conjointe, notamment l'été où des barbecues sont installés et des attroupements se forment. Mais le nombre de personnes composant ces regroupements empêche souvent la Police municipale d'intervenir seule (ses effectifs étant naturellement plus limités que ceux de la Police nationale).

La lutte contre les rodéos urbains est très difficile et dangereuse, car entraînent souvent des poursuites risquées. Outre les verbalisations lorsque les véhicules sont immatriculés, le meilleur moyen d'agir reste la saisie, par la Police nationale, des véhicules contrevenants. Cela nécessite que les riverains nous indiquent où ils sont stationnés (parking, cave...).

Nous devons travailler à des aménagements pour empêcher que les deux roues ne puissent traverser le parc de jeux d'enfants Marcel Cachin, mais la difficulté se pose de permettre le passage des poussettes tout en bloquant les deux roues.

THÈME 6 — ÉQUIPEMENTS :

Question 34 : Réparer le muret à l'arrière de l'espace Cachin.

- **RÉPONSE :** Nous avons interpellé nos services techniques qui vont programmer une intervention.

Question 35 : Je ne comprends pas l'utilité de la cage de basket qui se trouve non loin du centre de santé, il n'est utilisé que pour le FDDT et que par des garçons. Il est important de s'intéresser à l'égalité d'accès des équipements publics. Nos impôts doivent profiter aux garçons et aux filles.

- **RÉPONSE :** Le lieu cité n'est pas clairement identifié, il est nécessaire d'être précis pour faciliter le traitement des questions. Parlons-nous du City stade au 37, rue Madeleine Odru et donnant sur la Floréal ou d'un autre équipement ? La question de l'occupation genrée de l'espace et des équipements publics est légitime. Nous avons néanmoins peu de leviers pour influencer sur l'occupation des City-stades et des équipements en libre accès. Il s'agit sinon de penser à d'autres équipements publics que des City stades, ce qui n'empêche pas qu'une demande légitime de City stades existe, quel qu'en soit l'usage. Nous pouvons par ailleurs témoigner d'une action menée en direction d'une promotion des pratiques sportives féminines dans notre politique sportive, un terrain ou plus de leviers existent. Nous avons par exemple mis en place un partenariat avec l'association « RISE-UP » en 2021 avec qui nous avons signé

une convention. Dans ce cadre, nous avons pu organiser des tournois de basket féminin.

-

Question 36 : Pourquoi un **mur dégradé et tagué** depuis des décennies dans la ruelle derrière les murs entre le centre médico-psychologique et la cité Marcel Cachin ? Une végétalisation ou une fresque en accord avec le propriétaire ne serait-elle pas plus harmonieuse ?

- **RÉPONSE :** La végétalisation et l'augmentation de la nature en ville font partie de nos priorités, toutes propositions en ce sens sont donc bien accueillies. Sur le secteur décrit, un projet est possible dans le cadre de la GUSP et les riverains peuvent très bien s'en saisir. Par ailleurs, dans l'immédiat, pouvez-vous signaler les tags sur le site de la Ville grâce au process dédié (<https://www.ville-romainville.fr/1319-proprete-urbaine.htm>). Un formulaire est disponible si vous souhaitez déposer une demande pour que notre service intervienne sur un terrain privé. Contact : 01 49 20 93 94 ou environnement@ville-romainville.fr.

THÈME 7 — PROPRETÉ :

Question 37 : — À Gagarine il y a un manque d'entretien **des espaces verts** et de nettoyage en général.

- Certains lieux de la ville ne bénéficient **pas d'entretien**, notamment l'espace situé à l'entrée de l'allée des cerisiers. Pourquoi ?
- **RÉPONSE :** À Gagarine comme sur l'allée des Cerisiers, et plus largement dans la ville, il faut bien faire la différence entre les espaces qui sont de la responsabilité de la Ville et ceux qui sont de la responsabilité des bailleurs (ici Seine-Saint-Denis Habitat). Dans le premier cas, nous pouvons agir directement en faisant intervenir nos services ou nos prestataires. Dans le deuxième cas, nous pouvons seulement interpeler les bailleurs, mais ces derniers doivent avoir été contactés avant. Nous vous invitons de plus à nous communiquer des signalements précis, comprenant l'emplacement exact, la date, l'heure, et la récurrence (si la situation n'a pas évolué pendant 2 jours consécutifs par exemple). Nous vous invitons aussi à interpeler directement votre bailleur lorsque vous savez qu'il s'agit d'un espace qui dépend de lui. Dans l'immédiat le signalement a été transmis aux services des Espaces verts et de la Propreté urbaine pour intervention. Pour les parties qui concernent SSDH, le signalement leur sera transmis.
- Contact propreté urbaine : purbaine@ville-romainville.fr, 01 49 20 93 94.

Question 38 : Problème de **propreté** sur :

- La place du marché
- La place Carnot et le boulevard Henri Barbusse
- L'avenue Wilson
- L'avenue Pierre Kerautret

- **RÉPONSE** : Outre le fait que nous vous invitons à signaler avec précisions ces situations lorsque vous les remarquez auprès de nos services, nous pouvons apporter quelques informations sur les secteurs concernés.
 - Sur le secteur marché => Un nettoyage quasi-journalier par les îlotiers du secteur Cachin. Le passage le lundi d'une équipe mécanisée qui intervient après le weekend où le marché se tient.
 - Sur la place Carnot => Un nettoyage journalier. Le boulevard Henri Barbusse lui est concerné par un équipage mécanisé une fois par semaine minimum, parfois plus selon l'état constaté. Les travaux empêchent régulièrement les passages de se faire dans les conditions prévues. Des adaptations sont nécessaires et le service rencontre des difficultés à nettoyer dans de bonnes conditions du côté Carnot comme du côté Alexandre Dumas. Le service tente de rattraper par des passages exceptionnels lorsque le nettoyage ne peut se faire pendant une période donnée.
 - Sur l'avenue du Président Wilson, un agent de secteur passe de 1 à 2 fois par semaine et un balayage mécanisé de notre prestataire SEPUR intervient toutes les semaines. Il y a 3 points particulièrement identifiés et surveillés (Place du 19 mars avec un passage journalier, le croisement de la rue St-Germain avec un dépôt systématique sur la corbeille et un lieu d'occupation régulier au croisement avec Lénine).
 - Sur la rue Pierre Kerautret, il y a un balayage mécanisé 1 à 2 fois par semaine selon l'état. L'efficacité de ce type de nettoyage peut être réduite par la présence d'aménagements cyclables (utiles par ailleurs) qui bloquent l'accès aux caniveaux.

Le ramassage de détritiques supervisé par nos services représente des chiffres très importants. Dans le cadre des balayages uniquement, sur toute la Ville, en janvier 2024, plus de 39 t de détritiques ont été ramassées, 38,5 t en février et 23 t sur le mois de mars encore inachevé.

Question 39 : Je constate chaque jour que les espaces publics sont couverts de déchets sauvages. À commencer par les espaces près de la Mairie, près du cimetière, derrière l'église... Les parcs aussi. La super boîte à livres, les arbres, le château... Toute cette beauté a disparu pour laisser place aux tags, immondices, bouteilles, canettes, plastiques... sans compter les déjections canines... C'est de pire en pire ! Question : **quel est le plan d'action de la Municipalité face aux incivilités ?**

- **RÉPONSE** : La Ville et Est Ensemble entretiennent des corbeilles sur toute la ville pour que les usagers de nos espaces publics aient des solutions pour jeter leurs déchets. Néanmoins vous avez raison de souligner que nous souffrons des incivilités qui contribuent largement au fait que nos rues se salissent vite. Pour lutter contre ces incivilités nous avons développé une brigade d'ASVP dédiée. Ils agissent notamment pour verbaliser les auteurs de dépôts sauvages, en menant un travail pour identifier les contrevenants. Néanmoins, dans le cas de déjections canines comme des petits déchets jetés sur la voie publique, nous n'avons pas d'autres moyens de verbaliser que le flagrant délit. Il est donc presque impossible à constater efficacement sur l'ensemble de la Commune sans déployer des effectifs démesurés que nous ne pouvons consacrer qu'à cette tâche.
Les possibilités d'action de la Ville restent donc limitées et il est important de rappeler qu'il est avant tout de la responsabilité de chacun·e de respecter nos espaces communs.

THÈME 8 — COLLECTE DES DÉCHETS :

Question 40 : Pourquoi ne pas **donner des bennes pour les commerçants les jours de marché** et éviter que les papiers ne s'envolent et qu'ils puissent y mettre directement leurs déchets alimentaires, leurs cartons et leurs cachettes. Ce serait un gain de temps dans le nettoyage et une économie d'eau.

- **RÉPONSE** : Une benne compacteur a déjà été mise à disposition des commerçants par le passé. Mais cela posait un problème de sécurité et demandait à la Ville de mobiliser des agents sur toute la durée des marchés, de l'installation au démontage. Il est en effet nécessaire de s'assurer qu'aucun mauvais usage n'est fait du compacteur.
Par ailleurs il existe un dispositif prévu pour la gestion des déchets des commerçants. Ces derniers ont l'obligation de recueillir et entreposer dans des récipients personnels, dès le déballage et en cours de vente, au fur et à mesure de leur production, tous les déchets, détritiques, ainsi que tous les papiers. Des bacs de déchets sont par ailleurs mis à disposition des commerçants dans un local dédié. Par ailleurs, des sacs plastiques sont mis à disposition des commerçants qui génèrent beaucoup d'emballages plastiques afin d'éviter qu'ils se dispersent sur le domaine public.
Aujourd'hui un renouvellement du contrat pour le marché est en cours et il sera l'occasion de réinterroger les clauses du contrat concernant la gestion plus

vertueuse des déchets et une meilleure propreté du marché. C'est une question qu'il nous faudra travailler avec le délégataire du marché et Est-Ensemble pour évaluer les possibilités. Toutes les remarques sont les bienvenues.

Question 41 : Quand est-ce que les bornes pneumatiques **seront remplacées par un nouveau système** ? Il est important pour les habitants de le savoir afin d'anticiper le changement de leurs résidences. Il y a de nombreux dépôts sauvages qui sont liés à ses dysfonctionnements et aux incivilités. Des bornes de collecte sont aussi sous-dimensionnées, entraînant le même problème, comme les conteneurs de verres.

On retrouve :

- Des dépôts devant les bornes pneumatiques rue Beenfleet et Oradour, dépôt sur la pelouse.
- Des dépôts devant les bornes sur l'avenue de Verdun en face du Coccinelle (le syndic de la résidence située au-dessus serait responsable, il faudrait mettre une caméra pour verbaliser).
- Des dépôts entre les rues Gabriel Husson et de la Résistance.
- Des dépôts entre les rues de la Résistance et des Noyers.
- Des dépôts sauvages d'encombrants à la cité du FIAC avant le weekend (ramassage le lundi).
- Les conteneurs de verre débordent à Gagarine.
- Devant les dépôts d'ordure ménagère, il serait nécessaire de mettre en place des poubelles provisoires à Gagarine en remplacement des bornes qui dysfonctionnent.

- **RÉPONSE :** La collecte des déchets est une compétence d'Est Ensemble bien que nous nous préoccupions que celle-ci soit réalisée efficacement, et ce d'autant plus qu'elle a un fort impact sur la propreté de la ville. Nous invitons néanmoins les habitant·e·s à signaler d'abord à Est Ensemble tous les problèmes de collecte. Sur le site dédié : <https://services.est-ensemble.fr/> ou via le contact des services techniques : 0.805.055.055. Ces derniers ont un délai de 48 h pour intervenir.

Dans le cas où ce délai n'est pas respecté, vous pouvez aussi le transmettre à notre service propreté pour un suivi Ville. Contact : purbaine@ville-romainville.fr, 01 49 20 93 94.

Dans le cas de blocages et de problèmes récurrents, vous pourrez alors vous tourner vers votre adjoint de quartier.

Pour les dépôts sauvages d'encombrants, il faut également en référer à la Police municipale qui peut verbaliser.

Par ailleurs, sachez que nous travaillons sur la propreté de nos rues pour harmoniser les prestations de SEPUR pour Est Ensemble (ramassage) et celles de SEPUR pour la Ville (nettoyage) qui ne sont pas aujourd'hui optimisées l'une par rapport à l'autre. C'est ce qui est à l'origine de problèmes

de propreté après le passage des encombrants, par exemple sur la cité du FIAC.

La collecte pneumatique est également à l'origine de beaucoup de dysfonctionnements et concours à multiplier les dépôts sauvages. Alors même qu'elle coute très cher en gestion, à savoir plus du triple à la tonne par rapport à la collecte classique. C'est aussi un investissement qui a coûté 16 millions au bloc communal (Ville — Est Ensemble). Le Conseil municipal a voté à l'unanimité le démontage de ce système, mais il reste la transition à piloter. Les bailleurs ont pu aménager sans prévoir d'espaces pour les poubelles, donc sans pouvoir déployer d'alternative, et nous nous retrouvons aujourd'hui avec des bornes où s'accumulent des déchets. Il nous faudra donc des dispositifs sur mesure pour les retirer et assumer cette transition. D'ici fin 2025 nous aurons abandonné ce système. Mais cet abandon se fera progressivement, le système étant déployé en réseau, nous devons d'abord démonter ses extrémités puis remonter vers son centre. À Gagarine et au centre-ville, il existe déjà des points d'apports volontaires en remplacement de certaines bornes.

Concernant les signalements qui sont faits :

- À Gagarine nous avons déjà signalé à Est-Ensemble le problème des bacs de verre, nous vous invitons à faire de même et nous les relancerons. Il faudrait peut-être adapter leur taille ou augmenter la fréquence de collecte.
- Pour les poubelles de Gagarine, cela relève de la responsabilité de Seine-Saint-Denis Habitat qui possède la plupart des bâtiments et des espaces, de mettre en place un éventuel système provisoire de poubelles, qui serait géré par leurs gardiens, en lien avec Est Ensemble qui effectue la collecte. Vous devez les interpeler à ce sujet. Nous pouvons les interpeler à notre tour si rien n'est fait. Par ailleurs une collecte a été mise en place au niveau de l'école Maryse Bastié à Gagarine où le système pneumatique a déjà été enlevé.
- La pelouse citée à Oradour est un point de regroupement défini avec SSDH des encombrants et déchets éparpillés pour permettre la circulation des piétons et faciliter la collecte.
- Le signalement du dépôt sur la borne située au 55, avenue de Verdun, a été transmis pour une surveillance accrue et une verbalisation si nécessaire. Il en est de même pour le signalement en face du Coccinelle. La question initiale nous interrogeait sur l'installation d'une caméra, mais il en existe déjà une à l'angle Verdun/Saint-Germain. Ces caméras ne sont d'aucune utilité pour verbaliser ce type d'infractions, car elles ne permettent en rien d'identifier quelqu'un. Or sans connaître l'identité du contrevenant, nous ne pouvons le verbaliser.
- Concernant la cité du FIAC, le bailleur Batigère ne sort pas les encombrants le bon jour. Nous allons les interpeler à ce sujet. Les bacs et encombrants sont aussi parfois sortis trop tôt dans la journée. Un arrêté règlemente en effet les sorties des bacs et encombrants à partir de 20 h, étant donné les volumes, nous avons convenu d'une tolérance à partir de 18 h, mais pas plus tôt. Certes

les bailleurs peuvent se plaindre du changement de collecte. Sachez néanmoins que, lors de l'élaboration de la nouvelle collecte, Est-Ensemble a convoqué 32 bailleurs, seuls 2 ont répondu. Nous invitons les locataires et les riverain·e·s à les interpeler également lorsqu'ils observent des dysfonctionnements.

Tous les autres dépôts et zones de dépôts fréquents relevés ici ont été signalés à la Police municipale. Néanmoins nous ne pouvons pas promettre que les ASVP pourront surveiller de façon intensive tous les espaces cités pour des raisons d'effectifs. Ces derniers agissent bien contre les dépôts, en tentant d'identifier les contrevenants. Cette procédure nécessite néanmoins d'être bien encadrée juridiquement et ne peut être massifiée.

Question 42 : Borne collecte **textile**

- **RÉPONSE** : Aujourd'hui il n'y a pas de borne de collecte du textile à Romainville gérée par Est-Ensemble dont ce serait la compétence. Nous avons néanmoins un site de réemploi avec La Grande Ourcq, aux Bas-Pays, au 180, avenue Gaston Roussel exactement. La collecte se fait le mardi de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h 30 pour le textile (vêtements, linge, chaussures et sacs) non troué ni tâché. Pour le reste vous avez la possibilité de déposer le textile en déchèterie.

Installer des bornes spécifiques reviendrait plutôt à Est-Ensemble, bien que nous puissions être à l'initiative en leur proposant un projet. Cependant cela poserait certainement des problèmes d'occupation de l'espace public. Nous portons à votre connaissance le fait que des bornes pour le textile ont existé à Romainville. Elles étaient alors gérées par une association qui a abandonné le dispositif en raison des incivilités. Elles ont finalement été désinstallées parce qu'elles généraient trop de nuisances, entre les dépôts au pied des bornes et des trottoirs trop étroits pour permettre une installation confortable de ce genre d'équipements.

Question 43 : Les **poubelles** ne passent plus qu'une fois par semaine. C'est dommage et insuffisant.

- **RÉPONSE** : Il s'agit d'une compétence d'Est Ensemble bien que la Ville reste vigilante pour s'assurer que la collecte soit correctement effectuée. En réalité la majorité de la commune est concernée par 2 passages hebdomadaires pour les ordures ménagères (mardi et samedi) et les emballages (mercredi et

vendredi). Le reste de la Ville est concernée soit par un apport en borne (Cachin, Gagarine, Oradour, etc.) soit effectivement par un seul passage hebdomadaire (les jours varient selon les zones). L'un des critères importants retenus par Est Ensemble dans ces choix est la densité de population des différents secteurs. Il faut aussi comprendre qu'à présent le ramassage des ordures ménagères et des emballages a la même fréquence, parce qu'il s'agit d'accompagner les évolutions dans les pratiques. En effet, avec le tri, le contenu des poubelles « ordures ménagères » est de fait moins important là où d'autres types de collectes apparaissent (biodéchets), ou s'intensifient (emballages).

THÈME 9 — HYGIÈNE ET SALUBRITÉ :

Question 44 : Problème de nuisibles

- **RÉPONSE :** Pour tout problème de nuisibles dans vos résidences nous vous invitons à contacter notre service Hygiène : sec.hygiene@ville-romainville.fr ou 01 49 15 55 42.
Par ailleurs, concernant spécifiquement les rats, nous avons mené deux interventions de dératisation en commun avec les bailleurs de la Ville à la fin de l'année 2023. Nous devons probablement recommencer en 2024. Par ailleurs le problème vient aussi en grande partie des incivilités, avec de la nourriture jetée dans l'espace public. Nous devons par conséquent réfléchir à mener des campagnes de sensibilisation.

Question 45 : Curage des égouts nauséabonds à proximité de la place Carnot sur le boulevard Henri Barbusse.

- **RÉPONSE :** L'assainissement n'est pas une compétence de la Ville. Sur la rue Carnot, elle est de la compétence du Département, car c'est une voirie départementale (contact : 01 45 28 87 62 ou questions-assainissement@seinesaintdenis.fr) et sur le boulevard Henri Barbusse, voirie communale, la compétence revient à Est Ensemble (contact : 0805 058 058 ou eau-assainissement@est-ensemble.fr).

- Nous vous invitons d'abord à les contacter, en cas de délais de réponse trop importants, de problème d'interventions ou de problèmes récurrents, contactez la Ville et notamment votre adjoint de quartier. Nous restons naturellement vigilants et pourrons relayer vos signalements en cas de blocages.

Question 46 : Problème d'insalubrité à la cité Oradour.

- **RÉPONSE** : Notre service hygiène qui gère les problèmes d'insalubrité ne connaît aucun signalement concernant des situations d'insalubrité dans cette résidence. Il faut communiquer des signalements précis pour que nous puissions agir. Dans le parc de logement social, il est aussi recommandé de saisir directement le bailleur pour l'informer de la situation avant de saisir notre service pour éviter que nous n'agissions alors que le bailleur a déjà prévu des interventions. Contact du Service communal et de Santé : sec.hygiene@ville-romainville.fr ou 01 49 15 55 42.

THÈME 10 — ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

Question 47 : À Gagarine, les logements insalubres, l'ascenseur en panne, l'eau chaude qui ne fonctionne pas, les poubelles bouchées, le manque de place dans le parking.

- **RÉPONSE** : Quels logements sont concernés ? Les assemblées de quartier peuvent être un moyen de nous faire remonter des sujets collectifs de mobilisation en direction des bailleurs que nous pourrions soutenir. Cependant il faut un minimum de précision pour que nous puissions agir. Par ailleurs, pour des sujets individuels comme collectifs, nous sommes prêts à user de notre pouvoir d'interpellation auprès des bailleurs. Dans les relations régulières de nos services avec eux, en les contactant, en leur envoyant des courriers, nous avons des moyens pour appuyer vos mobilisations ou vos signalements. Néanmoins il y a deux conditions, d'abord le bailleur doit avoir été mis au courant : ce sont eux vos interlocuteurs principaux, et non la Ville qui n'a pas la compétence sur les logements sociaux. Ensuite, dans le cadre de mobilisations collectives, il faut vous organiser, pour avoir plus de poids (collectifs, amicales,

etc.). Nous vous invitons à vous rapprocher de votre élu de quartier qui pourra mettre en œuvre ce pouvoir d'interpellation si ces conditions sont remplies.

- Sur l'insalubrité il faut vous tourner vers notre service hygiène pour signaler votre situation. Contact : 01 49 15 55 42 ou sec.hygiene@ville-romainville.fr

THÈME 11 — VÉGÉTALISATION, ESPACES VERTS ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Question 48 : Il serait bien de pouvoir **végétaliser davantage la cité Oradour** et ses abords : pose de jardinières, plantation de fleurs, etc.

- **RÉPONSE :** La cité en elle-même dépend d'un foncier Seine-Saint-Denis Habitat qui est le seul compétent pour aménager l'espace, y compris en termes de végétalisation. Cependant nous pouvons appuyer une initiative des habitants qui souhaiterait bénéficier d'aménagements. Par ailleurs les Romainillois-es peuvent désormais être eux-mêmes acteurs-rices de la végétalisation de la ville depuis que nous avons lancé le permis de végétaliser. Vous pouvez ainsi demander un permis pour planter devant votre façade, aux pieds des arbres, en bacs ou en pleine terre là où des espaces sont disponibles dans le domaine public. Vous pouvez retrouver sur le site de la Ville le formulaire pour en faire la demande. Le service cadre de vie l'examinera et vous enverra un courrier d'autorisation pour un an si elle est acceptée.

Question 49 : Manque d'information sur **le Grand Chemin**

- **RÉPONSE :** Le Grand Chemin est un projet porté par Est-Ensemble qui vise à proposer une boucle de 55 km à horizon 2030 sur 9 villes du territoire et proposant des espaces végétalisés de fraîcheur. Il vise aussi à renforcer les mobilités douces. Il est mené en lien étroit avec les communes concernées, dont Romainville, mais à ce stade nous sommes tributaires des informations que nous apporte Est-Ensemble. La dernière réunion publique à Romainville concernant le Grand Chemin s'est tenue en juillet 2023.
- Voici les dernières informations :
 - o Est-Ensemble travaille toujours sur les études d'aménagement et les premiers travaux sont prévus pour 2025 à Romainville. Ils seront financés par Est-Ensemble sur les voiries communales.

- Le tracé romainvillois a été communiqué avec plus de précision, mais il est préférable d'attendre une réunion publique dédiée, en présence des porteurs du projet, pour en faire la présentation.
- Nous restons vigilants de notre côté pour que le Grand chemin s'articule au mieux avec les projets locaux déjà programmés.

Question 50 : Manque de végétalisation, **est-il prévu de végétaliser les rues ?** Il y a eu qlq plantation dans des parcs, mais quasiment rien dans les rues qui sont de véritables îlots de chaleur : Benfleet, Barbusse donc, République... pas mal de rue sur Grand-Champs.

- **RÉPONSE :** La Corniche des forts offre déjà de grandes surfaces d'espaces verts ouvertes au public. C'est un accès non négligeable à ce que nous considérons comme le poumon de notre ville et pour lequel nous menons un travail conséquent afin d'en améliorer la gestion. Cette proximité vient déjà placer le quartier Plateau dans une meilleure situation que les Trois-Communes par exemple. Nous avons des indicateurs provenant d'une étude d'Est Ensemble (2020) qui permet d'évaluer l'accessibilité et la disponibilité des espaces verts. Une partie du Centre est plutôt bien lotie, mais la partie Grand-Champs du quartier est dans une situation moins favorable. Nous menons donc des actions pour végétaliser davantage. Nous bénéficions du plan arbre d'Est Ensemble et avons développé une stratégie paysagère, dont le plan d'action a été adopté en décembre 2023. Elle vise à végétaliser davantage et à renforcer les trames vertes. À ce stade la plupart des axes importants du quartier sont concernés dans le projet par la création d'alignement d'arbres. Plusieurs sites pilotes ont déjà été aménagés. Le square des mares permettra d'accueillir également un espace vert supplémentaire une fois le tram livré. C'est aussi le cas de l'actuelle base de vie de la RATP à proximité de la place Carnot qui est appelée à devenir un espace vert. Aux Trois-Communes un futur espace vert de plus d'1 ha a été sanctuarisé sur les abords du T1, il devrait également pouvoir bénéficier à une partie des Grand-Champs. Nous avons aussi lancé le permis de végétaliser qui vous permet, sur dépôt d'une demande, de végétaliser vous-mêmes les espaces de terres disponibles dans l'espace public.

Question 51 : — Quelle est la date de début et livraison, quel est le nouveau calendrier concernant **le square des Mares** ? Quel projet pour en changer la destination et en faire un espace vert accessible à tous et surtout aux enfants sans crainte pour leur sécurité. Des jeux pour enfants ? — Sur **le boulevard Barbusse** tous les platanes ont été enlevée et rien n'est prévu sur la droite en remontant de Carnot vers le groupe scolaire. Pourquoi ? Seul qlq sont prévus de l'autre côté et de façon disparate.

- **RÉPONSE** : Le boulevard Henri Barbusse devrait accueillir un alignement d'arbres, le Département s'y étant engagé. Le square des Mares ne pourra être aménagé qu'après la mise en route du tram, prévue à l'horizon 2027. Nous n'avons pas à ce stade de calendrier fiable le concernant. Nous savons néanmoins ce que le Département projette : un espace vert et des jeux pour enfants sont bien prévus.

Question 52 : Quelle végétalisation sur la place Carnot ?

- **RÉPONSE** : L'aménagement de la place Carnot est un casse-tête. Ce petit espace est saturé d'usages et va devenir un nœud modal de transports. Par ailleurs, la carte des réseaux souterrains démontre que la capacité à planter est quasiment nulle sur cet espace. Tout l'enjeu est donc d'être inventif dans la manière de végétaliser. À ce titre un travail sur la végétalisation des façades devra être investigué afin de trouver des solutions. À proximité, l'actuelle base de vie de la RATP sera transformée à terme en espace vert. Nous vous invitons à participer à la réunion d'information qui aura lieu le 26 avril prochain sur la place Carnot.

Question 53 : Quand pensez-vous remettrez des corbeilles fleuries qui égayaient la rue des chalets ?

- **RÉPONSE** : La rue des Chalets, d'après le découpage des quartiers se trouve du côté des Trois-Communes. Vos adjoints en charge des assemblées ont néanmoins noté le besoin de retrouver des bacs dans la rue et le porteront auprès des élus en charge des délégations concernés.

Question 54 : Comment est-ce qu'on adapte notre ville au réchauffement climatique ?

- **RÉPONSE** : C'est une question que nous nous sommes posée et continuons à nous poser. Nous avons tenté depuis 2020 d'y apporter des réponses qui ont motivé une partie de l'action publique menée par la Municipalité.
- C'est le cas notamment du travail de renaturation et de préservation de nos espaces végétalisés, visant à construire un cadre de vie agréable, à préserver la biodiversité et à garantir une meilleure résilience face aux épisodes de chaleur. Renaturation avec la plantation par exemple de 70 arbres en 2022, auxquels s'ajoutent les sites pilotes de la stratégie paysagère, la cour oasis de l'école maternelle Marcel Cachin (livrée à la rentrée 2022). Toutes ces actions concrètes préfigurant un mouvement plus large de végétalisation sur le long terme (déploiement opérationnel de la stratégie paysagère, poursuite du plan arbres d'Est Ensemble, extension du nombre de cours oasis). La création de

nouveaux espaces verts va aussi en ce sens. Il s'agit aussi d'une action de préservation de l'existant sur une commune bénéficiant d'une zone boisée importante, avec la sanctuarisation de 20 hectares sur la Corniche des forts, le recensement et l'entretien de 600 arbres sur la commune. Elles s'accompagnent également d'une désimperméabilisation progressive des trottoirs.

- Nous pouvons citer l'effort produit sur le développement des mobilités douces, qui permettent entre autres de diminuer nos émissions de GES. Nous avons passé la ville aux 30 km/h et tentons de réserver toujours plus de places à ces mobilités.
- Romainville s'adapte également sur le terrain de l'alimentation, entre les productions et le travail pédagogique de la Cité maraîchère et surtout l'installation de la première cantine 100 % bio, locale et fait-maison. Un système qui fonctionne et permet d'assurer à nos enfants une alimentation plus saine tout en s'adaptant aux exigences écologiques d'une production plus vertueuse et locale. Il sera étendu progressivement à moyen et long terme sur l'ensemble des cantines de la ville.
- Nous avons aussi à cœur de préserver nos ressources énergétiques avec la rénovation de l'éclairage (2400 points lumineux équipés en LED), la rénovation du bâti (50 % d'économies d'énergie) et la préfiguration de la géothermie. Mais aussi la ressource en eau, si précieuse, que nous préférons voir gérée par une régie publique pour une bonne gestion locale plutôt que confiée à une grande entreprise privée.

Dans toutes ces directions, nous pouvons et devons encore avancer. Une fois de plus les citoyen·nes peuvent aussi se saisir de l'enjeu, par leurs actions collectives et en profitant des espaces de la démocratie locale pour porter de nouveaux projets.

Question 55 : Depuis février 2022 la Ville **s'est engagée à installer 25 capteurs de pollution** et 5 capteurs ont été installés. Depuis septembre 2023 des habitants et collectifs essayent d'accéder à leurs données ? Pouvons-nous y accéder ? Et quel calendrier pour l'installation des 20 capteurs manquants ?

- **RÉPONSE :** Nous attirons votre attention sur le fait que la délibération consacrant notre partenariat avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) a été réalisée dans le sens d'une mise à disposition du territoire romainvillois dans un but d'expérimentation. Elle prévoyait l'installation de 5 puis 20 capteurs, en lien avec un projet pédagogique avec les collèges. L'IRD, notre partenaire dans l'installation de ces capteurs, n'est pas un prestataire privé auprès de qui nous pourrions facilement exiger l'avancée du projet ou la transmission de telles ou telles données. Il s'agit en effet d'une institution publique regroupant des chercheurs·euses et universitaires qui travaillent notamment sur le développement des pays du Sud. Ces derniers ont été

relancés pour qu'ils remplissent l'objet de la convention, sans succès jusqu'ici, mais nous refusons d'adopter des mesures de contraintes contre une telle institution. Nous leur avons également demandé, à la suite du non-respect du calendrier communiqué, de nous fournir de nouveaux délais. Par ailleurs, l'Institut nous a alerté que, pour pouvoir être communiquées, ces données brutes issues des capteurs doivent être retravaillées, parce qu'en l'état elles sont illisibles pour les non-techniciens. Une éventuelle lecture erronée de ces données inquiète notre partenaire. Une telle entreprise nécessiterait cependant l'intervention de prestataires privés qui aurait un coût pour la Ville.

Question 56 : Nous devrions **développer plus d'espaces fleuris**, et les micro-zones de verdure **et installer des bancs**, notamment sur les grandes artères de la ville ou dans le parc de la sapinière et mieux **entretenir le mobilier** urbain.

- **RÉPONSE :** Pour végétaliser Romainville, nous avons bien sûr une action de nos services des espaces verts, la stratégie paysagère, bientôt le secteur marché, etc. Mais nous avons aussi récemment lancé un permis de végétaliser dont les habitants peuvent se saisir. Il y a un enjeu de cadre de vie, mais aussi de lutte contre l'artificialisation des sols et en faveur de la biodiversité. Vous pouvez donc demander un permis de végétaliser pour planter devant votre façade, au pied des arbres, en bacs ou en pleine terre là où des espaces sont disponibles dans l'espace public. Nous devons passer par ce permis dans la mesure où les réseaux enfouis posent des contraintes techniques. Vous pouvez retrouver sur le site de la Ville le formulaire à remplir pour en faire la demande, où vous devrez expliquer votre projet. Le service cadre de vie l'examinera et vous enverra un courrier d'autorisation pour un an si elle est acceptée.

L'installation de bancs dans le parc de la Sapinière a fait l'objet de plusieurs demandes. C'est un sujet qui est en cours avec le gestionnaire du parc, à savoir le Département de la Seine-Saint-Denis. Pour le reste dans le cadre de la stratégie paysagère ou de différents aménagements (Square de la résistance par exemple), l'installation de bancs supplémentaires est prévue. Il faut néanmoins tenir compte des possibilités que cela puisse avoir des conséquences sur l'occupation de l'espace public et être à l'origine d'attroupements et de nuisances.

Pour ce qui est de l'entretien du mobilier urbain, une veille et un contrôle régulier du domaine public sont déjà effectués pour les remplacements selon l'urgence. Il ne faut pas hésiter à signaler, en étant précis, vous pouvez contacter le service voirie. Contact : 01 49 20 93 55 ou voirie@ville-romainville.fr. En cas de blocage votre adjoint de quartier reste disponible.

Par ailleurs si le mobilier présente un danger immédiat vous pouvez passer par la Police municipale qui peut déclencher l’astreinte pour une mise en sécurité rapide.

THÈME 12 — ANIMAL EN VILLE :

Question 57 : Pigeons nourris par les habitants/chiens non tenus en laisse.

- **RÉPONSE :** Concernant les pigeons, aux Trois-Communes nous travaillons à l’implantation d’un pigeonnier. Ce sera l’occasion d’un retour d’expérience sur son efficacité et sur les bonnes modalités d’implantation et d’entretien. Il devrait permettre de contrôler le nombre de pigeons de manière douce. Nous pourrions aussi évaluer son champ d’action, pour déterminer si cela aura un impact aussi sur tout ou partie du quartier Plateau. Forte de ces retours d’expérience et si le besoin continue de s’exprimer dans cette assemblée, nous pourrions interroger l’opportunité d’en installer un second dans le Plateau.

À propos des chiens, nous avons mené une campagne de communication l’année dernière, pour sensibiliser aux réglementations et bonnes pratiques. Aucune législation ou réglementation nationale n’impose *de facto* que tous les chiens doivent être systématiquement tenus en laisse sur l’espace public. Néanmoins le règlement sanitaire départemental fixe des règles en la matière. Celui de Seine-Saint-Denis à l’image de beaucoup d’autres précise que les chiens ne peuvent circuler sur la voie et l’espace public en zone urbaine que s’ils sont tenus en laisse. Il revient d’abord aux propriétaires d’animaux de respecter ce règlement qui s’imposent à eux à Romainville. Ils sont par ailleurs seuls responsables en cas de dommages causés par leur chien qui n’aurait pas été tenu en laisse. Néanmoins, le Maire, donc la Police municipale, a aussi pour mission de faire respecter ce règlement, vous pouvez donc la saisir lorsque vous observez une situation dangereuse.

Question 58 : Nous avons beaucoup **d’excréments de chiens** sur les trottoirs, que faire ? Comment lutter contre cela ? Comment éduquer les propriétaires canins ?

— Rue de Barra et rue de Paris, de nombreuses déjections canines, quelles actions ?

— Pouvez-vous mettre plus d’amendes contre les crottes de chien et incivilités ? Je retrouve des papiers tous les matins devant chez moi (73 rue Jean Jaurès) sur le terre-plein avec des arbres.

- **RÉPONSE** : Une campagne de communication a été menée en avril 2023 pour sensibiliser les propriétaires de chiens à cette question. Les déjections canines qui ne sont pas ramassées dans l'espace public, ce sont des incivilités. Nous avons donc un volet prévention, avec ce type de campagne, que nous menons et un volet répression avec des verbalisations. Néanmoins ces verbalisations ne sont possibles qu'en cas de flagrant délit, il est donc difficile d'avoir une réelle efficacité par ce biais. Par ailleurs nous avons mis en place des conicités et nous continuons d'en installer.

THÈME 13 — CITOYENNETÉ :

Question 59 : Création de groupes de travail :

=> propreté/dératisation

=> sécurité/sentiment d'insécurité/vendeurs à la sauvette vers futur tram et métro
=> animations autour des commerces (portes ouvertes ?)

- **RÉPONSE** : Nous avons, sur le plan de la démocratie locale, deux niveaux. D'abord tout ce que nous avons fait avant de mettre en place une véritable stratégie (réunion publique, concertation occasionnelle, COPIL, etc.) et maintenant l'architecture de la démocratie locale à Romainville, avec ces assemblées, les ateliers de quartier, mais aussi la démocratie implicative qui se met en place.

Nous n'avons pas de « groupe de travail » thématique permanent intégrant des habitants. En revanche des ateliers de quartier (ponctuels), dont les modalités peuvent changer selon les sujets, sont tout à fait envisageables pour la suite sur ces questions.

Question 60 : Est-ce qu'on ne pourrait pas **nommer différemment le quartier** Plateau ? Cela a moins d'identité que le nom des deux autres quartiers. Pourquoi n'y en a-t-il pas sur le **quartier centre/église/Carnot** pour que nous puissions bénéficier de la même écoute ? Pourquoi ne pas avoir conservé **un quartier Grand-Champs** ?

- **RÉPONSE** : Le secteur centre/église/Carnot représente une bonne partie du quartier plateau. Il en fait partie et a donc une assemblée, celle-ci. Sur le nom

du quartier : il est géographique et permet d'englober des parties différentes, mais qui nous paraissent cohérentes entre elles, entre Cachin, le Centre-Ville, Gagarine et le Nord des Grands-Champs. Nous avons par ailleurs déjà communiqué sur le quartier, en le nommant ainsi, il paraît difficile de le modifier à présent. Toutefois vous pouvez exprimer des propositions concrètes de noms.

Sur le quartier Grand-Champs, une réponse a été apportée lors de la présentation de cette assemblée en janvier 2024 et est retranscrite dans le compte-rendu envoyé par mail et disponible en ligne.

Question 61 : Le quartier nommé « plateau » a un tissu urbain très varié, traversant des siècles.

L'ASVR est une association créée en 2012, ancrée dans ce quartier, qui œuvre pour la valorisation du patrimoine historique de la ville et qui propose des événements culturels. Lors de l'assemblée prochaine, on souhaiterait se présenter.

- **RÉPONSE** : L'Association de Sauvegarde du Village de Romainville (ASVR), est une association de bénévoles qui mène une réflexion sur le patrimoine historique de Romainville. Ses objectifs sont de faire connaître l'histoire du village ancien et de préserver son bâti authentique. Si elle concentre son activité dans le centre, elle est également présente aux Bas-Pays, avec la maison des carriers. En cela, il semble que nous puissions la considérer comme une association « Ville » et non simplement une association du quartier. Par ailleurs, il est vrai que nous avons initialement prévu de présenter des acteurs des différents quartiers dans nos assemblées, mais nous avons ajusté ces premiers choix pour ces assemblées en retravaillant l'ordre du jour. Si le besoin s'exprime à nouveau de permettre une expression des associations et collectifs, nous pouvons y réfléchir à nouveau pour les prochaines assemblées. Chacun reste libre de se présenter au cours des prises de parole.

Question 62 : Il y a un manque de réunions et d'informations dédiés aux nouveaux habitants. Ne pourrait-on pas imaginer un guide ?

- **RÉPONSE** : Cette question témoigne d'un vrai besoin, dans une ville avec de nombreux nouveaux habitants chaque année. Nous devons développer une communication appropriée. Ce pourrait être un guide dédié, mais nous devons déjà intégrer ce besoin dans la politique de refonte de notre site internet en cours. Le nombre important de nouveaux habitants rend compliqué l'organisation d'une demi-journée d'accueil. En effet 5 % de croissance, cela représente plus de 1 500 habitants supplémentaires par an, ce qui nécessiterait l'organisation d'un événement très important, des ressources, des jauges sur inscription, etc.

- Certains temps forts représentent déjà des occasions d'accueillir les nouveaux habitants et pourraient être aménagés en ce sens, avec le forum de rentrée, notamment pour les familles ou la semaine bleue, pour les retraités.

Question 63 : Est-il possible d'accéder à des **statistiques sur les noms de rues romainvilloises** (pourcentage de rues portant le nom d'une femme ou de personnes issues de la diversité) ? En tant que ville engagée et féministe, Romainville devrait donner l'exemple.

- **RÉPONSE :** Dans le cadre des récentes attributions de noms pour certaines rues, nous avons calculé que 4 % des rues et 35 % des équipements municipaux portent des noms de femmes. Pourcentage que nous participons à augmenter avec 3 nouveaux noms féminins qui ont été donné à des rues. Par ailleurs une commission où siègent des élus et des citoyens (le responsable de la maison de la mémoire y siège) sur l'attribution des noms de lieu a été mise en place et nous avons défini des critères d'attribution. Parmi ceux-ci nous retrouvons l'obligation d'attribuer le nom d'une femme aux rues et une volonté de rééquilibrer les attributions à venir en faveur des personnalités ultramarines ou issues de l'immigration.

Question 64 : Sur la question du dialogue entre la Ville et les citoyens, un grand merci à la ville pour tout ce qui a été fait pour le faciliter : la maison de la philo, l'installation des cheffes et des dîners-débats, etc... Ma plus grande difficulté en tant que maman est de participer aux moments d'échanges proposés par la ville en faisant garder mes enfants : pourrait-on envisager des **débats en plein air** aux beaux jours ?

- **RÉPONSE :** Nous avons à cœur de proposer aux parents, lors des assemblées de quartier, de faire garder leurs enfants sur place (dès 4 ans). Concernant ces assemblées, elles se dérouleront en mars/avril et en octobre/novembre, des périodes qui ne se prêtent pas nécessairement à des réunions de plein air. Sans parler des contraintes, comme le besoin de projeter des supports, de sonoriser les prises de paroles, la difficulté à prévoir la météo, etc. Néanmoins dans le but de faciliter le dialogue, nous avons souhaité faire ces assemblées dans les centres sociaux, à proximité des habitants.

THÈME 14 — CULTURE ET LOISIRS :

Question 65 : La **boîte à livres a disparu** devant le jardin du château. Pourquoi ? Elle se dégradait un peu, mais elle fonctionnait plutôt bien dans ce quartier central. Une boîte à livres se trouve à la médiathèque, soit. Aux heures d'ouverture... Et ailleurs dans la ville ? Cette initiative est surtout intéressante dans l'espace public, accessible à tout le monde. L'emplacement devant le jardin du château était d'ailleurs un peu trop « confidentiel ». Une boîte à livres a besoin d'être visible par les passants, non dans un coin peu fréquenté. Pour résister aux intempéries et d'être du mobilier urbain de qualité, sa fabrication demande d'être soignée et réfléchie.

Il existait autrefois, à proximité de la mairie, **une « boîte à livres » mise à disposition** pour permettre à tout un chacun de déposer gratuitement des livres afin de permettre aux autres d'en profiter. Hélas cette boîte à livre a disparu et les échanges de livres n'ont donc plus lieu. Je propose de remettre à disposition une, voire plusieurs, boîtes à livres et ceci de préférence dans un espace protégé des voleurs qui sévissent dans les quartiers.

- **RÉPONSE :** Nous avons noté le besoin de boîtes à livres et nous réfléchissons à en développer à l'échelle de la ville. Par ailleurs des initiatives citoyennes en ce sens pourraient s'inscrire dans le volet démocratie implicative de notre architecture de la démocratie locale. Nous pouvons en effet accompagner des collectifs qui souhaiteraient développer des boîtes à livres et ou les entretenir. Cela pourrait nous permettre d'en installer plus. Nous réfléchissons aussi à l'installation de boîtes en intérieur, dans nos équipements publics, ce qui faciliterait grandement l'entretien.

Question 66 : Offre de **location de salle pour les particuliers**

- **RÉPONSE :** Un des gros sujets pour notre Ville est le manque de foncier, donc d'espace, d'où résultent des difficultés à construire des équipements. Aujourd'hui, nous possédons un certain nombre d'équipements, aussi bien au sein de l'Hôtel de Ville que dans les centres sociaux, dédiés au sport, à la culture, etc. Tous disposent de salles, que nous utilisons, que nous mettons régulièrement à disposition d'associations, mais force est de constater que dans tous les secteurs le manque de place se fait sentir et les difficultés à réguler un agenda de leurs usages sont réelles. Par ailleurs des restaurateurs proposent des services de privatisations privés. La Ville concentre quant à elle ses moyens pour soutenir des demandes relevant de l'intérêt général. Ainsi si vous souhaitez organiser des événements ou mener un travail associatif et que vous êtes capables de motiver votre besoin nous pouvons vous soutenir

comme nous le faisons déjà par le prêt de salles adaptées au sein de nos équipements. Nous ne pouvons cependant pas louer de salle pour des évènements privés.

Question 67 : Vous devriez **séparer culture et loisirs** dans vos questionnaires.

- **RÉPONSE :** Nous pouvons tout à fait distinguer dans les prochains questionnaires. Il s'agissait surtout d'un choix purement pratique pour limiter le nombre de thèmes à choisir dans le questionnaire. Ce sont des outils qui ont vocation à évoluer, d'autres thèmes peuvent également être mieux redéfinis, tout en gardant en tête l'enjeu de la lisibilité pour les personnes posant une question.

Question 68 : Aujourd'hui plus que jamais, j'identifie un intérêt majeur à ce que nos enfants rompent avec la sédentarité et poursuivent leur ouverture à l'autre. Il faut favoriser les actions éducatives en ce sens : **soutenir l'émergence de scouts laïques à Romainville, proposer des challenges familiaux sur un format régulier** (marche des Romainvillois un dimanche par mois par exemple pour découvrir des balades dans Romainville, rando roller, rando vélo).

- **RÉPONSE :** Nous avons des activités proposées, à travers différents services, en direction des enfants et de la jeunesse (sport, jeunesse, centre de loisirs, Ecole des arts, etc.). L'idée formulée correspond à un projet qui ne peut dépendre que de la Ville. Cependant si des associations ou des habitants souhaitent porter ce type d'initiatives, nous pouvons éventuellement imaginer apporter un soutien de la Municipalité, qui soutient déjà de nombreuses initiatives associatives.

Question 69 : Pourrions-nous imaginer une commission de **travail citoyenne sur la question du patrimoine** en charge de faire un état des lieux, un repérage fin, une identification des lieux à forte portée patrimoniale en vue de leur valorisation pour toute la population et renforcer le sentiment de fierté d'habiter et de vivre à Romainville ? Je propose que cette « » Commission de travail et de proposition » prenne le nom de « Commission Guy Auzolles ».

- **RÉPONSE :** Si la Ville a une responsabilité qu'elle assume dans la préservation du patrimoine communal, les citoyen·nes peuvent tout à fait s'organiser et bénéficier, comme de nombreuses associations, de notre soutien.

Question 70 : Il n'y a **pas de salle de concert** et une faible programmation musicale à Romainville, ne pouvons-nous pas y faire quelque chose ? Ne pouvons-nous pas encourager les habitants à utiliser la Ville comme scène musicale ? **L'offre du Pavillon en termes de musique**

et de spectacle vivant reste faible. Est-ce un manque de moyen ? de programmeur ? Elle propose aussi peu de théâtre et pas de spectacles d'humour.

- **RÉPONSE :** La Ville n'a pas de salle de concert en tant que telle et dans la mesure où nous manquons de foncier pour nos équipements et où nous essayons de répondre en priorité à d'autres besoins nous n'avons pas pour projet d'en construire une. Il y a néanmoins des spectacles musicaux et parfois une programmation musicale dans des équipements de la ville (Pavillon, médiathèques et la Cité maraichère avec le café-cantine les Cheffes) et des lieux privés, parfois soutenus par la Ville (Larocafé, les 3 Comptoirs,...). Cependant, par le biais de notre service culture, dans l'accompagnement des associations ou via le dispositif en construction de la démocratie implicite, nous pouvons envisager de soutenir des projets qui se développeraient.
- La programmation du Pavillon, à la suite de la crise du COVID, a été progressivement intensifiée, dans les limites des moyens que nous pouvons mobiliser (30 % d'augmentation du nombre de spectateurs 2021-2022 -> 2022-2023). Nous diversifions de plus l'offre (les arts visuels s'ajoutent au théâtre, à la danse, aux performances, à la musique, au cirque, à la magie et aux arts de la rue). Nous avons 40 spectacles qui ont été programmés sur la saison 2023-2024 par le Pavillon, dont une partie hors les murs, qui composent la programmation culturelle en tant que telle. Cette programmation a la spécificité, et ce sont des choix que nous avons fait, de présenter une attention particulière pour la petite enfance. Par ailleurs il faut considérer notre politique culturelle dans sa totalité, parce qu'outre la programmation du Pavillon il faut ajouter le travail d'Education Artistique et Culturelle, laquelle se décline à travers un travail de médiation culturelle avec les écoles, les centres sociaux, le service jeunesse et le CCAS et d'accompagnement des pratiques amateurs. (34 représentations pour 4 300 élèves et 21 projets d'actions culturelles sur 1 295 élèves sur les scolaires).
- Sur les moyens déployés pour la programmation et sa diversification, elle repose aujourd'hui sur 2 personnes pour le Pavillon et l'EAC. Or c'est un travail qui demande des compétences, connaissances des modes d'expression et des univers artistiques spécifiques, et un vrai regard sur les choix qui sont fait. Si nous diversifions à outrance nous risquons d'intensifier les besoins humains et de perdre en qualité. Aujourd'hui nous avons de fort taux de remplissage des séances qui laisse entendre que la programmation convient au public qui se déplace.

Question 71 : Il y a beaucoup d'activités pour les enfants à Romainville et **peu pour les seniors.**

- **RÉPONSE :** Nous avons en effet à cœur de maintenir et renforcer notre offre d'activité à destination des enfants et nous estimons que c'est une chose

positive. Néanmoins, nous avons également renforcée l'offre à destination des seniors. Notre bilan en 3 ans : +42 % d'activités proposées aux seniors, une hausse de +28 % d'inscrits aux services des retraités et un doublement des sorties et des événements. Tout cela a été possible grâce à notre programmation trimestrielle d'animation disponible sur inscription au Pôle senior du CCAS à la Maison des retraités et coconstruite avec le Comité des retraités auquel vous pouvez candidater depuis le 18 mars et jusqu'au 10 avril. Cela comprend des activités sur les outils numériques, la santé et le bien-être, des sorties à la journée (10 fois dans l'année), des séjours (2 touristiques de 4 jours en 2023 + 1 randonnée en montage + 1 séjour randonnée campagne), sur la sécurité (prévention). Il y a aussi une offre de tickets réduits au Trianon, un volet activités intergénérationnelles (loto, séances de jeux, repas, bals, lecture dans les écoles, jardinage) et un volet culture et arts manuels mêlant sorties culturelles et activités artistiques et manuelles.

Par ailleurs des temps forts sont organisés toute l'année pour les seniors : les banquets qui sont passés en janvier, le 8 mars ce mois-ci, le Grand bal en juin, le stand dédié pour Romainville l'été, les journées à la mer, les Jeux olympiques avec des épreuves gratuites, la semaine bleue en octobre, en décembre, les coffrets offerts ou les cadeaux des commerçants. Si la programmation trimestrielle a été intensifiée pour les seniors, sur les temps forts, on comptera en 2024 +16 % de dépenses par rapport à 2023 témoignant là aussi de l'engagement de la Ville.

THÈME 15 — COMMERCE :

Question 72 : Après un diagnostic et évaluation des besoins pendant le COVID auprès des habitants, des associations et le CCAS. Nous nous étions proposés pour une **création d'épicerie solidaire, ateliers** et services annexes accompagné par l'ANDES. un retour ?

- **RÉPONSE :** Il n'y a plus de projet de création d'une épicerie sociale et solidaire sur le plateau à notre connaissance. Un tel projet pourrait cependant voir le jour dans le quartier Duclos aux Trois-Communes avec la réhabilitation du Grand bleu. Tous les éventuels porteurs de projets d'épicerie solidaire sont invités à se rapprocher s'ils sont intéressés.

Question 73 : Que va devenir le **bâtiment de la rue Benfleet inexploités** depuis près de 15 ans. Nous avons aussi proposé un projet ambitieux de tiers lieux.

- **RÉPONSE :** La réhabilitation de ce bien, rue Benfleet, propriété de l'EPFIF et en lien avec le secteur dépendant de l'emprise d'Auchan nécessite des travaux très lourds et coûteux, car le bien est particulièrement dégradé. Une réflexion est en cours sur le devenir de ce site. Toutefois aux vus des coûts de la réhabilitation et d'une éventuelle acquisition, un projet ville ou associatif ne paraît pas tenables et nous nous orienterons certainement vers l'implantation d'activités économiques. Nos élu·e·s restent néanmoins disponibles pour discuter des possibilités d'un tel projet. Un espace reste par exemple disponible aux Trois-Communes à la place de l'ancien café le Grand Bleu.

Question 74 : Quels seront **les commerces place Carnot** ?

- **RÉPONSE :** La place Carnot fait l'objet d'une étude d'aménagement qui comprend notamment un volet commercial. Il n'y a pas de maîtrise foncière permettant à ce stade de garantir les commerces qui seront implantés sur la place Carnot. Néanmoins, il est projeté de créer à terme les activités suivantes sur ce secteur :
 - Commerces de bouche (caviste, épicerie fine, etc.) ;
 - Offre de services de proximité (ex. : pressing/retouche) ;
 - Offre de commerces de détail qualitatifs (ex. : fleuriste, parfumerie, boutique de jouets, etc.) ;
 - Offre de restauration traditionnelle ;
 - Création d'une boutique testeur de commerces.

Concernant l'aménagement de la place, une réunion publique est prévue le 26 avril prochain à 19 h dans le Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Question 75 : Serait-il possible que le marché soit « non-fumeur », au moins à l'intérieur ? Des commerçants et des clients fument devant les étalages... Romainville pourrait être ville pilote avec un marché non-fumeur ?

RÉPONSE : La loi interdit de fumer dans les espaces couverts. Le marché est donc déjà un espace non-fumeur. Nous pouvons néanmoins imaginer afficher des rappels de la loi pour qu'elle soit mieux respectée.

Question 76 : Quelles sont les difficultés rencontrées à l'installation de **nouveaux petits commerces** ?

RÉPONSE : Les petits commerces sont confrontés à 4 problèmes pour pouvoir s'installer dans de bonnes conditions. 1°) De nombreux locaux commerciaux vacants situés en dehors des périmètres d'aménagement ne sont pas proposés à la location ou à l'achat par les propriétaires. 2°) Certains secteurs souffrent d'un manque de locaux et donc d'opportunités pour créer de nouveaux petits commerces (ex. : Pôles commerciaux du Marché du Centre, de l'Hôtel de Ville, place Salvador Allende, Bas-Pays). 3°) Les valeurs locatives à Romainville s'élèvent à près de 250 euros/m²/an HT HC sur l'ensemble de la commune et à près de 300 euros/m²/an HT HC en centre-ville. Ces valeurs demeurent très élevées au regard des taux d'effort que peuvent fournir les porteurs de projets que nous rencontrons et qui portent des projets qualitatifs de commerces de proximité répondant aux besoins des habitants. 3°) Les locaux neufs situés en périmètre d'aménagement nouvellement livrés (ex. : Bas-Pays) sont livrés bruts de béton, par conséquent le coût de leur aménagement est très élevé et représente un risque trop important pour des commerçants dans des zones sur lesquelles le potentiel commercial n'est pas suffisamment développé. Nous avons mis en lien le bailleur avec des porteurs de projets qualitatifs (boucherie-charcuterie, épicerie fine, caves à vins, librairie, salon de coiffure) néanmoins ils ne souhaitent pas s'implanter sur la zone au regard des loyers et des coûts d'aménagements proposés par le promoteur.

Face à ces enjeux, la Ville a mis en place une politique de développement commercial visant à requalifier, affirmer et développer les polarités commerciales existantes sur le territoire. Cette politique se traduit notamment par 2 actions. 1°) Elle cherche à favoriser la diversification des commerces et services en RDC sur les polarités commerciales (inscription au PLUi, accompagnement des propriétaires dans la commercialisation, veille approfondie sur les mutations foncières, étude sur la création d'une foncière municipale pour acquérir des locaux). 2°) Elle cherche aussi à renforcer l'offre de commerces de proximités sur les secteurs en carence (encadrement de programmes immobiliers, installation d'activités et services sur foncier ville, deux nouveaux marchés alimentaires). Les commerces du secteur du marché ont par exemple pu bénéficier de l'encadrement des programmes immobiliers (Coccinelle, boucherie, fleuriste et fromagers).

Question 77 : Ce serait bien de **développer des offres en circuits courts type AMAP**, avec un local permanent.

- **RÉPONSE :** La commune accompagne des projets de création de commerces avec des offres en circuits courts, qu'il s'agisse d'activités à but lucratif ou non lucratif. Elle apporte notamment une assistance dans la formalisation des

projets et la recherche de locaux auprès des porteurs de projets qui souhaitent s'implanter sur la commune.

La création d'une activité d'offres en circuits courts sur la commune constitue un axe de développement commercial. Depuis plusieurs années la Ville est à la recherche d'une opportunité pour l'implantation de ce type d'activité. Néanmoins, la Ville ne dispose pas de local commercial permettant actuellement le développement de cette offre. Ainsi, plusieurs actions sont en cours d'étude pour permettre d'implanter cette offre sur le territoire de la commune :

- Développement de l'offre de produits circuits courts sur les marchés de Romainville ;
- Étude pour la création d'une foncière communale afin d'acquérir des RDC commerciaux qui permettraient d'accueillir ce type d'activités à des conditions favorables ;
- Accompagnement des particuliers et professionnels de l'immobilier pour la commercialisation de leurs locaux, notamment à destination de ce type de commerce de proximité ;
- Définition de programmations en RDC d'opérations d'aménagement en faveur des commerces de proximité.

Par ailleurs deux offres d'AMAP existent, les pépins punks distribués à la brasserie MIR tous les lundis (18 h 30 à 19 h 15) et le Chou Rave Party à la Cité maraichère les mardis (19 h à 20). La Ville a grâce à la Cité maraichère elle-même une production et une commercialisation de légumes (prix adaptés sur la base du quotient familial). De plus des commerces se rapprochant de ces offres existent sur le quartier, avec un camion de vente de légumes régulièrement présent sur la place de la Laïcité et l'épicerie Dangla.

THÈME 16 — PETITE ENFANCE ET ÉDUCATION :

Question 78 : Il manque des **places en crèches municipales et départementales** et il y a une pénurie d'assistantes maternelles. Quelles solutions pouvez-vous proposer ? On n'a pas **assez de place pour les enfants, des crèches** ou des espaces de jeux. Est-ce qu'on ne pourrait pas changer l'usage des espaces commerciaux ? Création de **places en crèches** (municipales et départementales).

RÉPONSE : La petite enfance n'est pas à proprement parler une compétence de la Ville, mais nous considérons qu'il est de notre responsabilité de nous y investir parce qu'il y a un vrai besoin. Sur ce sujet comme sur d'autres se croisent néanmoins la croissance démographique importante et le manque d'anticipation. Sur toute la ville, nous avons doublé l'offre municipale en termes

de places, mais c'est par 10 qu'il faudrait le faire pour répondre vraiment aux besoins, et on ne peut pas le faire, surtout que la population continue de croître. Nous avons jusqu'ici créé 10 places supplémentaires fin 2023 au sein des crèches municipales grâce à la relocalisation du multi-accueil Louis Aubin devenue la nouvelle crèche Yvonne Sulot et qui sera inaugurée dans l'année. Nous avons aussi amélioré le temps d'accueil avec +21 % d'heures d'accueil au sein des crèches entre 2019 et 2022.

- Pour la suite, bien que nous manquons de foncier, nous venons d'acquérir un pavillon à proximité de l'école Véronique et Florestan qui sera aménagé en MAM (Maison d'assistante maternelle), avec pour objectif de l'ouvrir en 2025.
- Les espaces commerciaux correspondent aussi à des besoins des habitants, par ailleurs ils ne sont pas pour leur immense majorité propriété de la Ville, nous ne pouvons y porter d'installation de crèches ou de MAM municipales, qui aurait par ailleurs un coût (là où les commerces sont des activités indépendantes que nous ne finançons pas).
- De plus le secteur connaît une crise professionnelle en étant de moins en moins attractif avec des métiers peu considérés.
- Sur l'augmentation du nombre de crèches départementales (4 actuellement sur notre commune), il faudrait que nous nous tournions collectivement vers le Département. Mais ce dernier gère déjà 51 crèches dans toute la Seine-Saint-Denis et à priori Romainville n'apparaît pas comme moins bien loti en termes de crèches départementales par rapport aux autres villes du territoire (3 à Bobigny, 2 à Bagnolet, 4 à Montreuil, 2 à Noisy). Vous pouvez néanmoins interpeler le Département.

Question 79 : Il y a un besoin de places supplémentaires dans nos **écoles**.

- **RÉPONSE :** Nous rencontrons en effet un problème de manque de places dans nos écoles. Il touche néanmoins plutôt le Bas-Pays ou une nouvelle école de 18 classes devrait être livrée pour la rentrée 2027. Par ailleurs une extension de l'école Fraternité-Gallèpe aux Trois-Communes est actuellement en phase d'étude. Cette augmentation du nombre de classes permettra de libérer les écoles du Plateau de la pression qui peut exister en termes d'effectifs. Dans l'immédiat, du fait de ce manque de places, nous avons voté une modification provisoire de la carte scolaire, une partie des Bas-Pays ira à Pantin, mais cela ne concerne pas le quartier du Plateau.

THÈME 17 — SERVICES PUBLICS :

Question 80 : Voir avec la poste pour que la **distribution de courrier** soit plus régulière.

- **RÉPONSE** : La Ville souffre également dans ses envois de courrier de défaillances. Nous n'avons pas de pouvoir direct, mais si une description plus précise des problèmes de distributions (rue, fréquences observées, fréquences attendues, etc.) nous est transmise, nous pourrions interpeler La Poste avec plus de précisions. Plus des signalements précis de dysfonctionnement nous seront transmis, plus nous pourrions le faire avec efficacité. N'hésitez pas à écrire à votre adjoint de quartier.

THÈME 18 — COMMUNICATION VILLE-HABITANTS :

Question 81 : La **communication avec la mairie pourrait être meilleure**. Il faudrait aussi revoir l'arborescence du site internet.

- **RÉPONSE** : Nous menons des campagnes de communication (affichage, magazine, réseaux sociaux, etc.), en fonction de nos moyens et en considérant que, pour les événements par exemple, nous devons la plupart du temps communiquer sur plusieurs sujets en même temps. Cela limite d'autant plus les moyens que nous pouvons déployer pour chaque sujet. Nous constatons parfois que les affiches ne sont pas lues.
Nous effectuons aussi un travail pour mieux répondre aux demandes que nous recevons par courrier ou autre, avec de premiers progrès déjà observés. Mais certains sujets peuvent être très complexes et demander beaucoup de travail pour nos services, or nous sommes dans une ville qui grandit, a de nombreux besoins et nous peinons à recruter sur un marché compliqué pour les Collectivités. Pour ce qui est de la réponse au téléphone, nous avons constaté un manque d'efficacité et nous menons une réflexion pour l'améliorer.
La refonte du site internet est un chantier que nous allons travailler sur la deuxième partie du mandat. Il nécessite beaucoup de travail, mais fait partie de nos priorités en matière de communication.